

Rapports d'analyses / Accréditation par le COFRAC

Cadre général :

- Sauf contexte réglementaire avec modalités de transmission particulières (ESST, PSPC...), le LDP retranscrit ses résultats d'analyses sur un rapport d'essais auprès des destinataires spécifiés sur le commémoratif de demande et en fonction du cadre de la demande.
- Le laboratoire permet à ses usagers de disposer d'un envoi par mail des résultats dès lors qu'il spécifie clairement sur le commémoratif une adresse mail d'envoi ou qu'il en exprime le souhait par mail auprès du laboratoire en y précisant l'adresse de transmission et ses coordonnées.
- Le LDP prend toutes les dispositions organisationnelles afin que vos données restent confidentielles (y compris jusqu'à la destruction des données archivées) sauf contrainte légale ou accord préalable entre les parties pour rendre certaines informations publiques.
- Toute demande de modification du contenu d'un rapport d'essais doit parvenir par mail au laboratoire.

Analyses hors catalogue analytique :

Sauf demande expresse, le laboratoire ne reporte pas les résultats obtenus par un laboratoire tiers sur ses rapports d'essais. Toute demande de prestation analytique (portant sur tout ou partie d'un échantillon transmis au LDP) ne faisant pas partie du présent catalogue fera l'objet d'une transmission systématique vers un laboratoire tiers (LNR prioritairement, laboratoire voisin accrédité secondairement) qui émettra ses propres rapport d'analyses et facturation.

Cas des analyses de confirmation par un LNR :

Dans le cadre des analyses réglementaires, les confirmations d'échantillons initiaux « non négatifs », les confirmations de souches, ...etc. sont réalisées par le laboratoire de référence concerné. Une copie du résultat est systématiquement demandée par le LDP pour suivre la bonne exécution du suivi d'analyses.

Gestion de l'accréditation :

Cas général

Le LDP est accrédité par le COFRAC pour les essais présents au sein de sa portée d'accréditation et disponible sur demande ou via le site du Cofrac/portée 1-1071. Seule la présence d'au moins un de ces essais (présents dans la portée) et repérés par un [*] sur nos rapports permettent de justifier de l'édition d'un rapport présentant le logotype COFRAC « section essais » avec la référence à notre portée d'accréditation 1-1071.

Le LDP n'autorise ses destinataires de résultats à faire référence à son accréditation uniquement par la reproduction intégrale de ses rapports d'analyses.

La règle générale qui s'applique au LDP est que tout essai présent dans sa portée d'accréditation donne lieu à une référence à l'accréditation sur les rapports d'analyses émis.

A ce cadre général, se greffe deux exceptions :

- 1- Si un avis de non-conformité d'échantillon a été transmis au demandeur et que celui-ci demande cependant la poursuite des essais, ceux-ci seront réalisés hors accréditation et une réserve sur les résultats sera portée sur le rapport ainsi que le motif de celles-ci. Il sera précisé sur le rapport d'analyses pour les analyses

associées que « Les analyses présentes sur ce rapport d'essais ne sont pas présumées conformes au référentiel français d'accréditation ni aux accords de reconnaissance internationaux ».

- 2- Si une « anomalie » intervient durant le processus analytique susceptible d'impacter le résultat transmis, alors le prescripteur est prévenu et décide de procéder à un renouvellement de l'échantillon ou la poursuite de ceux en cours. Dans ce second cas, les règles de l'exception 1 s'appliquent aussi.

Cas des analyses de microbiologie alimentaire

Afin de garantir la mise sous accréditation des essais de sa portée au sein du GTA59, l'organisation des essais implique le strict respect des textes de référence. Pour être en accord avec cette disposition, tout échantillon nous parvenant sera lancé au premier jour permettant la mise sous accréditation et comme listé ci-dessous en fonction des paramètres demandés. Le jour de réception est donc un élément important pour l'obtention de résultats dans les meilleurs délais et sous accréditation.

Paramètre recherché	Référence des méthodes	Jours de lancement seuls possibles pour la mise sous accréditation du paramètre
Dénombrement Mésophiles à 30°C	NF EN ISO 4833-1	L, M, M', V.
Dénombrement Entérobactéries présumées à 30°C	NF V 08-054	L, M, M', J, V matin
Dénombrement Escherichia coli - β - glucuronidase positive à 44°C	BRD 07/1-07/93	L, M, M', J, V matin
Dénombrement de Staphylocoques à coagulase positive à 37°C (Baird Parker)	NF EN ISO 6888-1	L, M, M', J matin
Dénombrement de Staphylocoques à coagulase + à 37°C (Plasma + fibrinogène)	NF EN ISO 6888-2	L, M, M', J matin
Recherche de Listeria monocytogenes	BKR 23/02-11/02	L, M, M', J, V matin
Dénombrement de Listeria monocytogenes à 37°C	NF EN ISO 11290-2	L, M, M', J matin
Recherche de Salmonelle	UNI 03/06-12/07	L, M, M', J, V (après-midi)
Dénombrement de Clostridium perfringens à 37°C	NF EN ISO 7937	L, M, M', J, V (après-midi)
Dénombrement de Bacillus Cereus présomptifs à 30°C	NF EN ISO 7932	L, M, M', J matin
Entérotoxines staphylococciques type A à E	R'Biopharm	L; M, M', J.

Prendre contact avec le laboratoire pour toute demande de renseignements ou établissement de convention

Positionnement vis-à-vis des incertitudes de mesure :

Le LDP émet ses résultats « bruts » au sein de ses rapports d'essais dans les domaines concernés par l'évaluation quantitative des incertitudes de mesure (Analyses ELISA en sérologie, Analyses de dénombrement en microbiologie, analyses de chimie). Ces incertitudes sont tenues à la disposition des usagers sur simple demande pour les essais concernés et relevant de sa portée d'accréditation.

Archivage des résultats et documents associés

Le LDP 59 s'engage à conserver l'ensemble des résultats et des documents relatifs à la traçabilité de ses résultats pendant une durée de 5 ans (bulletins d'analyses, feuilles de paillasse, relevés métrologiques, modes opératoires...etc.)

Pour les analyses ESST, ce délai est de 7 ans pour les documents de traçabilité relatifs aux échantillons négatifs et de 15 ans pour les résultats positifs.